



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 janvier 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 30 janvier 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 29 janvier 2018

DIRECTION GENERALE – COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - CONVENTION SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE DES CHAMOIS NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Michel HALGAN à Rabah LAICHOIR, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Marcel MOINARD à Jean-François SALANON, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, René PACAULT à Michel PANIER, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBault par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Jean-Claude FRADIN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Dominique JEUFFRAULT, Sophia MARC, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Michel HALGAN, Gérard LABORDERIE, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180129-C05-01-2018-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 JANVIER 2018

DIRECTION GENERALE – COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - CONVENTION SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE DES CHAMOIS NIORTAIS

Monsieur **Alain BAUDIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'article L2122-1-3 précisant que la procédure de sélection des candidats à l'occupation du Domaine Public ne se justifie pas lorsqu'une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du Domaine Public en cause,

La SASP (Société Anonyme Sportive Professionnelle) Chamois Niortais utilise des équipements du complexe sportif de la Venise Verte.

La convention entre la Ville de Niort et la SASP Chamois Niortais réglementant cette mise à disposition non exclusive des équipements et l'exploitation publicitaire change de périmètre avec le transfert du complexe sportif de la Venise Verte. Ainsi, il convient d'établir une nouvelle convention entre la CAN et la SASP Chamois Niortais.

La redevance financière réglée par la SASP pour chaque année sportive sera de 45 038,00 €.

Le montant de cette redevance tient compte des coûts relatifs aux charges des bâtiments, de l'administration, du personnel et de l'animation.

La date butoir de la présente convention est fixée au 30 juin 2020.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention de mise à disposition du complexe sportif de la Venise Verte avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle Chamois Niortais,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180129-C05-01-2018-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018